

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAIX**DU MARDI 15 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le 15 avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Daix se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressé par le Maire.

Présents : Mme BEGIN-CLAUDET Dominique – M. BRUGERE Didier – Mme PICQ Monique – M. CHÉNIN Pascal – M. CORNUOT Claude – M. FORQUET Michel – Mme GUIU Chantal – Mme HISSBACH Sophie – M. JACQUES Pascal – Mme NAUWELAERS Élodie – Mme RIGAL Nathalie – Mme TAVIOT Christine – M. VUILLEMIN René – M. WALACH Jean Paul.

Excusée : Mme BRUILLOT Anne (a donné pouvoir à Mme HISSBACH Sophie).

Le Conseil a choisi, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, pour secrétaire : Mme NAUWELAERS Élodie.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 : BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2013

Monsieur VUILLEMIN, Adjoint aux Finances, présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2013 du budget principal de la commune. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le Compte Administratif 2013 dont la balance générale s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT**INVESTISSEMENT**

DÉPENSES :	1 041 595,95 €	DÉPENSES :	178 932,65 €
RECETTES :	1 462 056,79 €	RECETTES :	534 858,01 €
RÉSULTAT exercice 2013 :	420 460,84 €	RÉSULTAT exercice 2013 :	355 925,36 €
RÉSULTAT reporté 2012 :	423 808,14 €	RÉSULTAT reporté 2012 :	- 91 399,61 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE AU 31/12/2013 :	844 268,98 €	DÉFICIT DE CLÔTURE AU 31/12/2013 :	264 525,75 €

➤ **RÉSULTAT DE CLÔTURE 2013: 1 108 794,73 €**

AFFECTATION DES RÉSULTATS : BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2013

Vu les résultats du compte administratif 2013 qui s'établissent comme suit :

1. Investissement :

Résultat d'investissement 2013 :	355 925,36 €
Résultat cumulé au 31/12/2012 :	-91 399,61 €
Restes à réaliser Dépenses :	-376 071,06 €

Résultat réel d'investissement au 31/12/2013 : - 111 545,31 €

2. Fonctionnement :

Résultat de fonctionnement 2013 :	420 460,84 €
Résultat cumulé au 31/12/2012 :	423 808,14 €

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2013 : 844 268,98 € à affecter

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** de l'affectation des résultats et **AFFECTE** la somme de 732 723,67 € au compte R002 de la section de fonctionnement et 111 545,31 € en recette au compte 1068 de la section d'investissement du BP 2014.

COMPTE DE GESTION 2013 DU RECEVEUR

Les Conseillers municipaux, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013, et, les décisions modificatives qui s'y rattachent (...), considérant que le compte administratif de l'exercice 2013 a été entendu et approuvé.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

DÉCLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ 2014

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité, 14 POUR et 1 CONTRE (M. JACQUES Pascal)

ARRETE comme suit les taux d'imposition pour 2014 :

- Taxe d'habitation : 8,30% soit un produit de 263 525 €
- Taxe foncière propriété bâtie : 14,00% soit un produit de 366 380 €
- Taxe foncière propriété non bâtie : 68,00% soit un produit de 13 804 €

Soit un total de 643 709 €

BUDGET PRIMITIF 2014

Sur présentation de Madame le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE ET VOTE** par chapitre le Budget Primitif 2014 proposé dont la présentation générale est la suivante :

Commune de Daix - 21 - COMMUNE DE DAIX		BP	2014
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 639 305,00	1 444 377,00	
+	+	+	
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 732 723,67
=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 639 305,00	2 177 100,67
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	681 549,00	793 094,31	
+	+	+	
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	495 361,06	119 290,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 264 525,75
=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 176 910,06	1 176 910,06
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 816 215,06	3 354 010,73

TARIF REPAS RESTAURANT SCOLAIRE – ANNÉE 2014/2015

Madame le Maire informe que le tarif de 5,20 € est actuellement appliqué depuis le 01 septembre 2013 et qu'il y a lieu d'augmenter le tarif à compter du 01 septembre 2014. Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le prix du repas du restaurant scolaire à 5,30€ à compter du 01 septembre 2014.

DIT que le coût par usager des charges supportées au titre du service de restauration par la commune de DAIX sera de 10,10 €.

TARIF HORAIRE GARDERIE PÉRISCOLAIRE – ANNÉE 2014/2015

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUGMENTE le tarif horaire de garderie périscolaire appliqué actuellement à 2,36 € depuis le 01 septembre 2013

FIXE le nouveau tarif horaire de la garderie périscolaire à 2,40 € à compter du 01 septembre 2014.

DIT et **FIXE**, qu'à partir de la rentrée scolaire 2014/2015, la facturation s'effectuera à la ½ heure et **FIXE** l'heure de fermeture de la garderie périscolaire à 19 h 00.

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE DANS LA COMMUNE DE DAIX

Madame le Maire informe que pour développer l'information et la sensibilisation dans les domaines liés à la défense, à la sécurité de la population et à la protection des intérêts nationaux, la loi du 28 octobre 1997 a instauré un parcours de citoyenneté au profit des jeunes : enseignement de la défense à l'école, recensement obligatoire à 16 ans et journée d'appel et de préparation à la défense. La mise en place d'un réseau de correspondants procède de la même volonté ; décliné au plan local, ce réseau consiste en la désignation d'un élu par chaque conseil municipal, ce « correspondant défense » assurant un relais d'information auprès de l'assemblée délibérative et auprès des concitoyens. Au niveau départemental, l'animation du réseau des correspondants est assurée par le Délégué Militaire Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 13 POUR et 2 ABSTENTIONS (Mmes BRUILLOT Anne et HISSBACH Sophie) et **NOMME** Mme BRUILLOT Anne, correspondant Défense pour la Commune de Daix.

CONVENTION D'ACCUEIL DES ANIMAUX

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le renouvellement et **ACCEPTE** la convention d'accueil, de capture, de ramassage et de transport des animaux avec la Société de Défense des Animaux de Bourgogne et de Franche-Comté – Refuge des Cailloux – BP 42737 – 21037 DIJON CEDEX indissociable de la convention R.A.P.A.P.P.E.L. (concerne la stérilisation et l'identification de certains groupes de chats errants sur le territoire de la commune) – Maison des Associations – Boîte AA7 – 2 rue des corroyeurs – 21068 DIJON CEDEX mise en place en 2012 pour une indemnité annuelle de 0,40 € par habitant pour une durée de quatre années avec une revalorisation annuelle à partir du 01 janvier 2015. Les interventions seront facturées en fonction du type de capture ou de ramassage d'un animal.

*Le compte rendu détaillé du Conseil municipal du 15 avril 2014 est librement consultable en mairie de DAIX.
(panneaux d'affichage officiel extérieurs)*